



# EXCIDEUIL

à Vivre, à Découvrir

n°99 4ème Trimestre 2014

<http://www.excideuil.fr>

## Édito du Maire Annie SEDAN

### *Chères Excideuillaises, Chers Excideuillais,*

Élus depuis le 23 mars, vous nous avez accordé votre confiance et nous vous en remercions.

Nous maintenons nos efforts et continuerons à travailler pour Excideuil avec l'aide nombreux services qu'ils soient

- Locaux :

- la Trésorerie,
- la Gendarmerie,
- le Centre de Secours,
- la Cité Scolaire,
- les Écoles Élémentaire et Maternelle,
- l'Hôpital,
- la Poste.

- Intercommunaux : la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord

- Départementaux : la Préfecture et le Conseil Général,

Mais aussi la Région et l'État.

A chacun d'entre eux, nous adressons nos remerciements.

Nous voulons féliciter l'ensemble des commerçants, artisans et entreprises ainsi que les associations et l'implication des présidents et des bénévoles qui participent à dynamiser Excideuil et son territoire.

**Merci à chacun d'eux.**

L'année 2014 s'est achevée.

**2015 débute.**

Permettez-moi, au nom des élus du Conseil Municipal et des employés communaux, de vous exprimer **nos meilleurs vœux.**

Que cette nouvelle année soit, pour vous, vos proches et ceux qui vous sont chers, une année de santé, de satisfaction et de réussite.

*Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants à Excideuil mais aussi à ceux qui envisagent de s'y installer.*

*Le personnel municipal et les élus sont à votre disposition pour toute démarche administrative ou toute information.*

*Vous avez pu lire dans les deux bulletins municipaux précédents et en consultant celui-ci, les actions menées à Excideuil depuis notre élection tant par les élus que par les agents de la commune dont je salue ici l'implication.*

*La vie d'une commune est l'affaire de tous et c'est ensemble que nous progresserons.*

*Apprendre à vivre ensemble et solidarité doivent être les maîtres mots en ce début d'année où notre pays a été particulièrement meurtri par les attaques terroristes menées à Paris contre Charlie Hebdo et un hypermarché casher.*

*En s'attaquant à eux et en assassinant lâchement des policiers dans l'exercice de leur fonction, c'est la liberté de conscience, la liberté de la presse et la France qui sont atteintes.*

*La liberté d'expression a été touchée, elle ne s'en relève que plus forte et déterminée.*

*Une image vaut mille mots mais ne vaut pas une seule mort.*

*Un milliers de personnes se sont regroupées à Excideuil devant la Mairie le dimanche 11 janvier pour exprimer leur attachement de citoyen aux valeurs de la République :*

**Liberté, Égalité, Fraternité.**

*Au-delà de la mobilisation nationale qui a suivi les attaques contre les valeurs de notre pays, il faut rester attentif et poursuivre cette démarche afin de rester unis contre la barbarie.*

*Ce moment marquera notre histoire et il ne faut jamais l'oublier même si demain, et c'est normal aussi, des points de vue différents s'expriment.*

**La vie démocratique doit reprendre ses droits.**

# SOMMAIRE

## **Page 3 / 4 : TRAVAUX ET ACTIONS**

- ↵ Travaux suite à Grêle
- ↵ Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics
- ↵ Augmentation du Tarif Assainissement, un mal nécessaire
- ↵ Passage au 0 Herbicide : personnel et élus ensemble pour un projet ambitieux
- ↵ Bacs de collecte des Ordures Ménagères : une indiscipline récurrente

## **Page 4 / 5 : QUARTIERS / VIVRE ENSEMBLE**

- ↵ Quartiers
- ↵ Divers

### **ÉCONOMIE**

- ↵ Le Marché

## **Page 6 / 7 / 8 : VIE ASSOCIATIVE :**

- ↵ Association Excit'œil
- ↵ Association Anim'Excideuil
- ↵ Téléthon
- ↵ Protection Civile
- ↵ Rotary Club d'Excideuil

## **Page 9 : ENVIRONNEMENT**

- ↵ Du Nouveau à la Déchetterie
- ↵ Compostage
- ↵ Consignes de Tri

## **Page 10 : HISTOIRE**

- ↵ Commémorations de la Grande Guerre :
  - ↵ Les Oubliés du Cimetière Communal
  - ↵ Les Manifestations Passées et Futures

## **Pages 11 à 18 : CONSEILS MUNICIPAUX**

- ↵ Séances du 29 Juillet, 3 Septembre, 1<sup>er</sup> Octobre et 5 Novembre 2014

## **Page 19 : DATES A RETENIR**

## **Page 20 : EN BREF / LES PERMANENCES**

**Excideuil infos**  
**Directeur de publication : Annie Sedan**  
**Adresse : Place Célérier, 24160 Excideuil**  
**Imprimé par Imprimerie Bédrine**  
**Rue Jean Jaurès 24160 Excideuil**  
**Dépôt légal : Janvier 2015**

# Travaux et Actions

## Travaux suite à Grêle

Les travaux de réfection des toitures, volets, vitres et vitraux endommagés par la grêle du 2 août 2013 se poursuivent.

### En ce début d'année, les travaux restant à effectuer sont :

- La toiture du Ciella
- La toiture du bâtiment du cimetière
- Les vitraux de l'église

**Travaux en cours de réalisation :** Les vitraux de la chapelle du cimetière et la toiture de la gare

Les illuminations et décorations de Noël ont été retardées par quelques réfections des circuits électriques endommagés suite à la grêle et que nous avons dû remettre en état et aux normes.

*René THOMASSON - Délégué aux Travaux*

## Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

Suite aux délibérations du 03 septembre et du 10 décembre 2014, Mme le Maire engage la commune dans l'élaboration du PMAVEP. Cette démarche, accompagnée par les services de l'État, se fait en concertation avec la population, les commerçants et les associations locales. Une première réunion de concertation a eu lieu le 8 janvier à la mairie.

Cette action se finalisera par une étude proposée par un bureau désigné par le conseil municipal. Ainsi, cette étude deviendra référente pour tout projet d'aménagement de voirie en centre bourg.

Si vous avez des observations ou remarques, n'hésitez pas à en faire part à la Mairie, dans **la boîte à idées** dédiée à cet effet.

Une présentation publique de l'étude aura lieu lors de sa remise.

## Augmentation du Tarif Assainissement, un mal nécessaire

A compter du 1er janvier 2015, la municipalité d'Excideuil a décidé d'augmenter la part collectivité du tarif assainissement comme suit :

	2014		2015	
	Part fixe	M3 consommé	Part fixe	M3 consommé
Exploitant SOGEDO	19,84 €	0,68 €	19,84 €	0,68 €
Agence de l'eau		0,23 €		0,23 €
Collectivité EXCIDEUIL	90,00 €	0,87 €	<b>110,00 €</b>	<b>1,38 €</b>

La part communale n'avait pas augmenté en 2014.

Pourquoi une telle augmentation ?

Suite aux exigences de la Préfecture, d'importants travaux ont été engagés par obligation sur la commune (station d'épuration, réseau de transfert, séparatif avenues Eugène Leroy et de la Gare, bassin d'orage) pour un montant de 2,2 millions d'euros. Ces travaux n'entraînent aucun nouveau contrat ni abonnement, hors il faut aussi prévoir les amortissements, ainsi que les frais de fonctionnement que génèrent ces nouvelles installations.

D'autre part, les réseaux d'assainissement ne sont que partiellement remis en état.

D'autres travaux sont donc à prévoir, certaines zones étant en mauvais état, ou fortement parasitées.

Nous devons donc prévoir l'avenir pour un meilleur service.

*Marc BUFFAT - 1er Adjoint au Maire*

# Travaux et Actions

## Passage au « 0 Herbicide » : Personnels et élus ensemble pour un projet ambitieux

Ne plus utiliser de produit phytosanitaire, ce n'est pas toujours facile. Il faut donc que nous suivions un certain nombre de formations. C'est pourquoi nous sommes allés ensemble, agents et élus, à Bourdeilles et Lanouaille, pour apprendre et échanger sur de nouvelles pratiques.

Grâce à ces informations, nous pourrions désormais proposer des espaces naturels adaptés à notre environnement de bourg compact, avoir une vision plus « verte » des réaménagements de nos espaces, et aussi mieux réfléchis en terme d'entretien.

Ainsi, nous allons repenser les allées des Promenades, travailler en concertation avec la population pour la création du nouveau parking de l'avenue du Général Clergerie, en intégrant ces nouvelles données.

## Bacs de Collecte des Ordures Ménagères Une Indiscipline Récurrente

Le SMCTOM nous a fait remarquer que de nombreuses fois et en divers points, les bacs de collecte étaient remplis par des déchets qui n'y avaient pas leur place. Nous rappelons que les bacs sont réservés à des déchets ménagers, recyclables (sacs jaunes) ou non (sacs noirs). Les cartons doivent être déposés en déchetterie ou dans les bacs prévus à cet effet.

### **Le dépôt sauvage d'encombrants est interdit, et passible d'amende.**

Nous vous rappelons que la déchetterie de Mayac est à votre disposition. D'autre part, la commune met à votre disposition un ramassage des encombrants (sur appel à la mairie au 05 53 55 31 05) le dernier mardi de chaque trimestre (prochain le 31 mars 2015).

*Marc BUFFAT - 1er Adjoint au Maire*

# Quartiers / Vivre Ensemble

## Quartiers

Lors de la réunion extra-municipale « référents de quartiers » du 17 novembre dernier les principaux points suivants ont été abordés :

### ▣ Animaux

#### Stérilisation des chats libres

*présentation par Hélène DENYS*

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de maîtriser leur population en contrôlant leur reproduction. Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Une fois capturés et stérilisés, les chats errants sont tatoués puis relâchés sur leur territoire d'origine.

En partenariat avec la SPA de Périgueux et l'association SOS Chats libres de Périgueux, la Mairie d'Excideuil envisage donc une campagne de stérilisation des chats errants en 2015.

### ▣ Chiens

Les riverains des espaces verts et les usagers des bancs publics se plaignent des déjections canines.

Il serait correct que les propriétaires de chiens les ramassent. Avant d'en arriver à la verbalisation la Mairie compte sur le civisme de ces derniers.

### ▣ Accueil des nouveaux arrivants

Pour une bonne intégration et afin d'aider les nouveaux habitants d'Excideuil dans leurs démarches pour ce qui concerne le côté administratif, éducatif, sportif, social ... il est demandé aux Référents de communiquer dès qu'ils en ont connaissance le nom de leurs nouveaux voisins.

### ▣ Voisins vigilants

Françoise COURNU présente ce dispositif qui s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance et en premier lieu contre les cambriolages. Les voisins vigilants manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité.

Selon le Ministère de l'Intérieur cela génère une baisse des cambriolages de -20 à -40 %.

### **Mais attention : on ne joue pas aux Cowboys.**

Cela peut renforcer les liens entre voisins (entraide, convivialité) mais il est clair que beaucoup le pratiquent déjà.

Jérôme BONHOMME, policier municipal, apporte des précisions concernant son rôle. Il suffit de se signaler en cas d'absence prolongée, il fera des rondes.

Cela fait déjà partie de son travail.

# Quartiers / Vivre Ensemble

## ❑ Conseils de la Gendarmerie :

Pour diminuer les risques, participez à la protection de votre domicile en prenant toutes les précautions :

- en vous assurant avant votre départ que toutes les issues sont parfaitement verrouillées ainsi que les dépendances,
- en vous assurant que vos objets de valeurs sont placés en lieu sûr
- en organisant avec les voisins ou la famille le ramassage du courrier

En cas d'absence prolongée, ne laissez aucun message sur votre répondeur téléphonique. N'indiquez pas non plus sur les réseaux sociaux que vous êtes partis en vacances.

Si vous remarquez la présence intrigante d'un véhicule ou d'une personne aux abords de votre propriété ou celle de vos voisins, appelez la brigade de gendarmerie en composant le 17 ou par mail :

**[cob.savignac-les-eglises@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.savignac-les-eglises@gendarmerie.interieur.gouv.fr)**

## Divers

Marc BUFFAT informe :

> qu'une réflexion sera engagée avec les riverains lors de l'aménagement des places de la ville et du parking en bas de la rue du Général Clergerie,

> que les travaux du bassin d'orage aux Promenades sont en cours. En accord avec l'architecte des bâtiments de France, un plan de rénovation des espaces verts a été acté. Ainsi les platanes malheureusement enlevés seront remplacés. Les allées seront nettoyées après les travaux.

> Remontée des infos à ERDF en cas de tempête. Un groupe électrogène pourrait être fourni aux personnes sous respirateurs ou dépendantes de l'électricité. Il demande aux référents de signaler les personnes concernées s'ils en connaissent.

Madame le Maire fait part de la création d'une cellule de crise pour assister les personnes dans le besoin en cas d'intempéries. Ces personnes souvent seules seront recensées par les services de la mairie.

***Françoise COURNU - 2ème Adjoint au Maire***

# Économie : le Marché

Nous continuons nos actions pour essayer d'améliorer notre marché du jeudi matin.

L'un des principaux problèmes est celui du stationnement.

Même s'il y a de nombreux parkings gratuits à Excideuil (voir liste ci-dessous), ils ne sont pas forcément à proximité des emplacements du marché comme la place de l'Église ou la rue Jean Jaurès.

Faire ses courses au marché dans un village comme le nôtre c'est prendre son temps pour flâner le long de nos rues et de nos places en faisant des rencontres et des trouvailles. Ce n'est pas du Drive-in où l'on s'arrête avec sa voiture devant un guichet pour acheter un hamburger !

Si nous voulons conserver ce genre de lieu de convivialité, il faut le respecter ainsi que les commerçants non sédentaires qui le font vivre. Ils se lèvent aux aurores pour y apporter des produits frais et savoureux par tous les temps.

**Alors s'il vous plaît prenez le temps de vous garer un peu plus loin et venez tranquillement en marchant faire vos courses !**

Si vous êtes chargés au retour, nous vous ramènerons avec plaisir avec la navette gratuite du marché jusqu'au parking où vous avez garé votre voiture. Cette navette qui fait le tour du marché tous les quarts d'heure environ transporte tous ceux qui le souhaitent afin de faciliter l'accès au marché.

En février, le policier municipal d'Excideuil commencera par donner un avertissement aux voitures mal garées les jours de marché. La semaine suivante, ce sera une contravention.

Nous vous rappelons que la rue Gambetta est en zone bleue avec un stationnement limité à une demi-heure avec un disque.

Pour améliorer nos conditions de vie pensons intérêt général et un peu moins intérêt particulier et dans ce cas l'un rejoint l'autre !

***Hélène DENYS - Déléguée à l'Animation, la Communication et l'Économie***

**Parkings gratuits :** la Mairie, devant les logements à côté de la mairie, la Cité scolaire, le nouveau Gymnase, Avenue du Général Clergerie/Pré Ste Anne, le Ciella, Centre Médico Social, le Château, l'ancien Kosmod, le stade, l'ancienne gare, les promenades, le foirail, place Jean Chavoix, devant les courts de tennis du château, place porte Piquet....

***Une voiture mal garée.***



## Association Excit'oeil

### ACTIVITÉS d'août 2013 à décembre 2014 et ÉVÈNEMENTS 2015

La saison culturelle 2013-2014 a été fortement perturbée par la grêle d'août 2013. Ainsi les deux spectacles prévus dans la salle du Château par le collectif **Les Voix de L'hiver** ont été délocalisés à la salle du Parc de Thiviers.

« L'après-midi d'un Foehn » (jeune public) et « Ginger Give et Debout » (danse) ont remporté un vif succès. D'autre part les expositions de la **saison Synoptiques** n'ont redémarré qu'en août 2014 lorsque les travaux de réfection ont été achevés. Par contre les **Rendez-vous de mai au Moulin de la Baysse** ont pu se dérouler normalement en dépit des dégâts subis par la toiture.

### ARTS VISUELS

#### Les Rendez-vous de Mai au Moulin de la Baysse.

**Inna Maaïmura** avait investi le Moulin pour la mise en place de **SKOTOS**, installation remarquable et remarquable. Le soir du vernissage fut ponctué par une cérémonie symbolique, celle de la plantation d'un bouleau qui fut suivie de libations autour d'un breuvage créé par l'artiste « la Berezina ».

A noter le partenariat avec Ciné Passion et la projection à Saint Germain des Prés du film de Bela Tarr, « Le cheval de Turinn ».

La **saison Synoptiques au Château** a accueilli le sculpteur **Joseph Wouters** et son exposition **Espace/Équilibre** en août. L'artiste a même laissé une trace de son passage en modifiant l'escalier d'accès en pierres pour plus de confort et de sécurité. Il a fait cadeau de son travail à la Municipalité d'Excideuil en hommage au soutien qu'elle apporte au développement culturel sur le territoire du canton.

En septembre **Sophie Hawkes** a pu enfin présenter son exposition **Rêves de la Mémoire** annulée en août 2013. Le cinéaste américain **James Ivory** en séjour sur le canton a d'ailleurs honoré l'exposition de sa visite et acheté un tableau à l'artiste.

En octobre **Eric Solé et Frédérique Bretin** ont proposé l'exposition « **États de surface** » fortement influencée par l'état des salles qu'ils avaient visitées après l'épisode de grêle.

Les expositions de mai, sep-

tembre et octobre ont accueilli en outre des scolaires et des résidents de l'EHPAD.

Le bilan des fréquentations s'élève à un total de **1898 visiteurs** pour mai, août, septembre et octobre.

### LES VOIX DE L'HIVER

La **saison 2013-2014** s'est achevée en beauté à avec « **Dom Juan** » à Saint-Sulpice d'Excideuil et « **Une demande en mariage tout terrain** » à Saint Pantaly d'Excideuil.

Le bilan public pour la saison 2013-2014 s'élève à **910 spectateurs** dont 345 scolaires.

### Perspectives 2015

• Avec la **nouvelle saison 2014-2015** une étape essentielle est franchie puisque désormais le **Collectif les Voix de l'Hiver** n'est plus le seul fait d'Excit'oeil mais aussi de **La Communauté de Communes du Pays de Lanouaille**.

Cette alliance s'explique par le fait que cette communauté de communes est la seule sur l'ensemble du territoire à avoir opté pour la compétence Culture. Tous les moyens sont mutualisés, financiers, logistiques, humains.

Les Voix de l'Hiver au sein du réseau **départemental RESEAU-nance((s)) mis en place par l'Agence culturelle** acquiert une lisibilité plus grande.

Les deux structures, Excit'oeil et la Communauté de Communes ont ainsi pu adhérer au dispositif régional « **Créa'fonds** » géré par L'OARA (Office Artistique de La Région Aquitaine) et participe au soutien de jeunes compagnies sur le territoire aquitain et au choix des spectacles.

C'est à Saint Sulpice d'Excideuil (qui adhère depuis les origines au Collectif tout en faisant partie de la ComCom de Lanouaille) que s'est déroulée en présence des membres du Conseil Général, de l'Agence culturelle départementale et de nombreux maires, la soirée de lancement de la saison 2014-2015.

Le premier spectacle de la Saison a eu lieu sur la commune de Saint-Médard d'Excideuil au **Jardin d'Héllys-Oeuvre** nouveau partenaire du Collectif. Un moment magique grâce aux deux danseuses de « **A la Gauche de l'Espace** », **chorégraphie de Daniel Dobbles**, même si l'heure inhabituelle, 18h, et le lieu insolite n'ont pas attiré une foule considérable.



La chorégraphie de Daniel Dobbles "A la gauche de l'espace" au jardin d'Héllys-Oeuvre a ouvert la saison 2014-2015 des Voix de l'Hiver

# Vie Associative

Les trois autres spectacles tout public ont fait le plein, qu'il s'agisse de « **Cabaret Fumiste** » à Saint-Sulpice d'Excideuil, « **Vy** » à Angoisse et « **Uniquement les amis** » à Excideuil.

Ce dernier spectacle qui traite des réseaux sociaux type Facebook a été l'occasion de mettre en place un atelier d'écriture au Lycée d'Excideuil résultant d'une convention tripartite entre la Compagnie **Pension de famille, la Cité scolaire Giraut de Borneil et l'association Excit'oeil**. Ainsi pendant vingt heures des lycéens de classes de seconde ont mis en place sous la direction de **Laurence De La Fuente** (metteur en scène et écrivain) trois monologues soutenus par la création de profils facebook et de jeu théâtral.

Ce travail a été présenté en première partie de la création professionnelle.

Le jeune public de trois ans à sept ans a été particulièrement gâté avec les sept représentations du spectacle de claquettes théâtrales **Dézelle Opié** créé par la compagnie de la région parisienne « **Dans ses pieds** ».

De plus la danseuse **Nathalie Ardilliez** a mené toute sa scolarité secondaire à Giraut de Borneil et appris la danse avec Françoise Lagrèze à Excideuil !

**Excit'oeil souhaite à tous une belle année 2015, culturellement riche qui va démarrer très vite !**

En effet, Les Voix de l'Hiver ont repris du service pour le jeune public à la salle des fêtes de Lanouaille les 16 et 17 janvier 2015 avec le spectacle « **ZIGZAG** ».

Les 22 et 23 janvier **Eve Nuzzo** sera présente à Saint-Jory las Bloux avec deux spectacles, « Journal d'une petite comédienne de campagne » et la « Pomme d'Adam ».

En outre un déplacement en car gratuit est prévu à

l'AGORA de Boulazac pour assister au Concert **ORGANIK ORCHESTRA** le mercredi 13 mai 2015.

Rappelons aussi que Excit'oeil et la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille sont partenaires dans le cadre du réseau RESEAU-nance((s))de l'initiative « **A NOUS LES VACANCES** » initiée par le Département de la Dordogne et organisée par l'Agence Culturelle Départementale, la Bibliothèque Départementale de Prêt et l'association Ciné-Passion en Périgord.

Le but de cette initiative qui s'inscrit au sein de deux dispositifs mis en place par Ministère de la Culture, « La Belle Saison » et « Premières pages » est de proposer aux jeunes qui ne partent pas en vacances d'assister à des spectacles, ateliers, projections de cinéma et ateliers de pratique artistique : les dates retenues sur le canton d'Excideuil et celui de Lanouaille **les 25 et 26 février 2015**.

On peut noter dès à présent que la nouvelle saison Arts visuels, accueillera en mai au Château la **collection FDAC des acquisitions 2013** et au Moulin de La Baysse, la photographe **Virginie Gouband**.

Par ailleurs le partenariat engagé en 2014 autour du Festival du film espagnol avec la Société d'études espagnoles et la Cité Scolaire se poursuit cette année avec une exposition consacrée aux dessins réalisés par **GOYA** lorsqu'il vivait à Bordeaux et une série de films en partenariat avec Ciné-Passion.

**A la campagne décidément on ne s'ennuie jamais !**

**Association Excit'oeil**

**Présidente Dominique Le Lan-Tallet**

**Tél 05 53 62 45 16**

**courriel : excit-oeil@live.fr**

**<http://www.excit-oeil.over-blog.com>**

---

## Association Anim'Excideuil

Une nouvelle association a vu le jour le 15 décembre 2014. Une équipe de bénévoles désireux de faire vivre Excideuil par des actions simples, ponctuelles et conviviales.

Un comité d'animation certes mais également un comité de partage.

A chaque manifestation, une entité de la commune sera intéressée au bénéfice, s'il y en a : pompiers, enfants des écoles, chorales, aînés, bibliothèque, club sportif etc...

Choix collégial des projets, concertation avec les communes avoisinantes afin de ne pas faire de doublon, ani-

mation de la commune, de chaque quartier avec tout un chacun, soutien au tissu associatif.

Aider, écouter, partager : nécessités vitales de notre temps. De l'écoute et aussi de l'échange est née cette association.

**Robert Durand** en est le président et il remercie toutes les bonnes volontés qui ont adhéré à ce projet et invite tous ceux qui, tentés par l'aventure, ne manqueront pas de les rejoindre.

**Merci à toutes et à tous**

**Contact par courriel :  
[durandrurand@aol.com](mailto:durandrurand@aol.com)**

# Vie Associative

## Téléthon

Une chaîne de solidarité se tisse au fil des ans, pérennisant la manifestation Excideuilaise, le premier week-end de décembre.

Week-end de solidarité, de soutien au profit de la recherche contre les maladies génétiques.

Dans la bonne humeur, une belle et joyeuse équipe de bénévoles Excideuil-Saint Médard d'Excideuil unissait leur bonne volonté et, bravant le froid, s'activait devant les crêpières.

La vente des crêpes a dépassé nos souhaits; plus de 80 bourriches d'huîtres vendues.

Sachons dire MERCI pour cet élan de générosité par ces temps bien moroses : merci pour le stand et l'accueil réservés à l'équipe Téléthon, sous la Halle Municipale, au marché hebdomadaire.

Merci aux enfants des écoles, au collège, au supermarché Super U, aux commerçants et à leurs clients lors de la vente de crêpes « à domicile », merci à la chorale Vanille Chocolat pour son animation, merci à la Municipalité, à l'Office de Tourisme, aux services techniques, aux bénévoles, sans oublier, bien sûr, les très nombreux clients venus soutenir notre engagement.

**Merci et à l'année prochaine!**

## Protection Civile

Les secouristes de la Protection Civile d'Excideuil étaient présents dimanche 7 septembre sur l'aéroport de Bergerac pour le meeting aérien organisé par l'aéroclub. Plus de 16 000 spectateurs sont venus admirer les avions civils et militaires dont le "Rafale", le "transall" et les avions de la Patrouille de France qui ont réalisé un spectacle magnifique.

Pour couvrir le dispositif, pas moins de 12 secouristes étaient répartis sur deux postes de secours et un PMA avec une équipe SMUR.

Deux médecins supplémentaires étaient sur place. Une trentaine d'interventions ont été réalisées dont une évacuation.



## Le Capitaine Honoraire décoré

Le 5 décembre 2014, le Capitaine Honoraire Marc Levoux Président de l'Association Départementale de Protection Civile de la Dordogne, a été décoré de la Médaille de Bronze de la Sécurité Intérieure par Monsieur Christophe BAY, Préfet de la Dordogne.

*Le Capitaine Honoraire Marc Levoux, à droite.*

## Rotary Club d'Excideuil

### Un partenaire pour la vie locale !

Le Rotary club d'Excideuil fait partie du Rotary international, un mouvement né en 1905 aux États-Unis et qui compte aujourd'hui 1,2 millions de membres, répartis dans 34 000 clubs dans 200 pays à travers le monde !

En organisant des concerts, des spectacles et des événements de toutes sortes, les Rotary clubs obtiennent des fonds qu'ils reversent à des œuvres humanitaires, médicales, éducatives...

Fondé en 2009, le Rotary club d'Excideuil est actuellement composé de 23 membres. En 2014, ses actions (« Truffes en fête », Salon des Antiquaires, concerts...) lui ont permis d'aider financièrement **l'église d'Excideuil**, pour la restauration de ses vitraux endommagés par l'orage de grêle d'août 2013, **l'hôpital d'Excideuil**,

pour l'achat d'une borne musicale, **des élèves en difficulté** sur le secteur, la **recherche sur le cancer**, par un **don à l'Institut Bergonié à Bordeaux**, la **recherche sur les maladies du cerveau**, une **école de filles en Haïti**, pour sa reconstruction suite au séisme de 2010...

**A venir : « Truffes en fête » le samedi 24 janvier 2015 au Domaine d'Essendiéras à Saint-Médard d'Excideuil.**

Renseignements et réservations obligatoires pour chaque activité sur le site :

<http://truffesenfete2015.essendieras.com>

Les bénéficiaires de la journée seront versés à l'Institut Bergonié Centre régional de recherche sur le cancer.

Contact : Michel Lionnet, Président du club 2014/2015  
au **06 76 03 39 89**

[mlionnet24@gmail.com](mailto:mlionnet24@gmail.com)

# Environnement

## Rappel des déchets acceptés en déchetteries



## Du nouveau à la déchetterie

Le programme ECO-MOBILIER favorise la réutilisation et le recyclage des meubles usagés.

Toujours soucieux d'apporter le service maximal aux usagers, les élus du SMCTOM ont décidé d'adhérer au programme Eco-mobilier. Désormais, sur la déchetterie de Thiviers et de Mayac, vous disposez de bennes pour la récupération des meubles usagés.



Tous les meubles ou parties de meubles des particuliers peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient le type ou le matériau.

### Que deviennent les meubles usagés

- Le recyclage : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- La production d'énergie : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

## JOURS D'OUVERTURES DES DECHETTERIES

### Thiviers ouvert

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi et mardi après-midi.

### Mayac ouvert

Mardi, mercredi, jeudi et samedi.

### Payzac ouvert

Mardi, mercredi, vendredi et samedi.

### La Coquille ouvert

Mardi, jeudi, vendredi et samedi.

### Hautefort ouvert

Mardi, mercredi, jeudi et samedi.

## HORAIRES D'OUVERTURES

### HIVER

de début novembre à fin mars  
09h00 - 12h00 / 13h30-17h15

### ETE

de début avril à fin octobre  
08h30 - 12h30 / 13h15-17h45

## Le compostage est accessible à tous les particuliers.

Le compostage est un geste simple qui permet de réduire ses déchets et agit pour l'environnement en évitant l'enfouissement. Il consiste à mélanger la plupart des déchets de cuisine (préparation de repas, restes...) avec les déchets du jardin (branchages, tailles, feuilles mortes...). Le tout, en présence d'eau, d'oxygène et sous l'action des micro-organismes du sol, se transforme en compost.

Des composteurs et des guides du compostage sont à votre disposition dans toutes nos déchetteries pour 10 Euros.

## Les consignes de tri.

Voilà maintenant deux ans (2012) que les consignes de tri ont changés en Dordogne. Sur le département les consignes de tri sont identiques, seuls les contenants peuvent changés.

En ce qui concerne le SMCTOM de Thiviers, nous disposons de plusieurs modes de collectes :

- Le sac jaune, collecté en porte à porte .
- Le sac jaune, collecté en bac de regroupement ou en conteneurs semi-enterrés.
- Le vrac, collecté en bac individuel, en colonne aérienne ou colonne semi-enterrés.

Pour autant les consignes restent les mêmes partout, voici la simple règle à respecter.



Emballages PLASTIQUE



Emballages METALLIQUE



Emballages CARTONNÉ



PAPIER, journaux, revues, magazines

## 2 questions sont à se poser :

- Est-ce que mon déchet est un emballage ?

Si la réponse est non, il n'y a pas à réfléchir le déchet va dans le sac noir, si la réponse est oui, posez-vous la deuxième question.

- En quelle matière est-il ?

Si votre emballage est en plastique, en métal ou en carton, alors pas de problème il est recyclable et doit être mis dans le sac jaune, le bac jaune ou le conteneur semi-enterré à couvercle jaune.

## Commémorations de la Grande Guerre : les oubliés du cimetière communal.

A l'occasion du centenaire de la Grande guerre, la commune avait prévu pour le 11 novembre une cérémonie en deux temps : tout d'abord au cimetière communal puis au Monument aux Morts.

Cela n'a pu se faire cette année, mais les commémorations pouvant s'étaler sur quatre ans, cela se fera en 2015.

Pourquoi le cimetière communal ?

Il a la particularité d'abriter deux enclos militaires : celui des six aviateurs anglais décédés à La Morenchie en août 1944 et un autre.

Cet enclos situé dans la partie nord, contre l'ancien mur de clôture, intègre 14 sépultures. Il s'agit de celles de 14 combattants de la Première guerre.

Les sépultures obéissent aux règles des cimetières militaires français. De prime abord on ne peut qu'être étonné de trouver un « carré militaire » de la Première guerre en un lieu si éloigné des combats.

L'analyse des unités, grades, lieu de naissance ne donne pas de résultats significatifs. Par contre l'exa-

men du registre des décès communal et d'autres sources éclaire tout : « Hôpital militaire Excideuil ».

En effet, la ville a hébergé pendant le conflit des installations militaires, notamment deux puis un hôpital militaire. Nous reviendrons d'ailleurs sur ces implantations et leurs conséquences. Pour ce qui est de ces hommes, ils ont été hospitalisés et sont décédés à l'hôpital militaire provisoire. Les corps n'ayant pas été réclamés par leurs familles, la commune a mis à disposition un enclos au cimetière communal dont elle assure l'entretien et qui est fleuri chaque année. Pour ce qui est des défunts, ils sont décédés entre 1915 et 1919 à la suite de « maladie, blessures contractées au front ». Ce sont tous des fantassins, on compte 9 soldats, deux caporaux, un sergent, un sous-lieutenant et un capitaine. Enfin, comme cela a été souligné dans le précédent bulletin, un bénévole, **M Picaud**, a remis en état croix et inscriptions, rendant ainsi un hommage légitime à ces oubliés, avant l'hommage officiel.

*Alain Vaugrenard - 3ème Adjoint au Maire*

## Commémorations de la Grande Guerre : les Manifestations passées et futures

Dans le cadre des Commémorations de la grande guerre et du Centenaire de la guerre de 14-18, des manifestations ont déjà eu lieu à Excideuil et d'autres suivront en 2015.

### En 2014 :

× Le **vendredi 7 novembre** à la mairie : Conférence sur Clémenceau par Didier Le Goanvic organisée par le Rotary Club,

× Le **vendredi 12 décembre**, salle du Château : une soirée « hommage aux poilus de la guerre de 14-18 » : Lectures de lettres par Martine André et Paulette Boukhalo (conteuses); Mise en scène et textes de Michel André; Reconstitution d'une tranchée par Michel André; Chansons par Michel André; Accompagnement musical de Stéphane Séjourné (chef de cœur et musicien professionnel); Voix off de Jean-Pierre Lafaye (conteur).

Ce spectacle a été soutenu par 2 associations locales : Biblioconte et l'Association des Villages de Causses et Rivières.

En avril ou mai 2015, un autre spectacle sera organisé avec des lectures de lettres du grand-père de M Pierre de la Héronnière, membre actif du Rotary Club.

× Le **mardi 16 décembre**, salle du Château : Évocation historique (guerre de 14-18) à l'intention des élèves du collège et du lycée Giraut de Borneil; Exposés réalisés par des adolescents des classes de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> à partir de leurs recherches sur l'histoire de leur famille respective sous la direction de Mme Josseline

Vieillemaringe, leur professeur d'histoire et de géographie.

Des historiens locaux ont participé à cette initiative en animant des conférences :

\* M André Mazin : « La question des Insoumis »

\* Mme Jacqueline Desthomas : « Carnet de Guerre de mon grand-père »

\* M Michel Deléron : « les Hôpitaux Militaires »

\* M Alain Vaugrenard : « les Monuments aux Morts du canton d'Excideuil »

Cette manifestation a été soutenue par les membres de la société historique du pays d'Excideuil et a été suivie le soir par la projection du film « Joyeux Noël » de Christian Carion dans la salle Albert Faurel à la Cité Scolaire.

**En 2015**, des conférences seront programmés en partenariat avec la Société d'Histoire du Pays d'Excideuil et la Municipalité d'Excideuil :

➤ Le **samedi 21 février 2015** à 17h, André Mazin : "La question des Insoumis", salle de la Mairie.

➤ Le **samedi 14 mars 2015** à 17h, Michel Deléron : "Les Hôpitaux Militaires", salle de la Mairie.

➤ Le **samedi 11 avril 2015** à 17h, Alain Vaugrenard : "Monuments aux Morts et Morts pour la France du canton d'Excideuil", salle de la Mairie.

➤ Le **samedi 30 mai 2015** à 17h, Jacqueline Desthomas "Un Carnet de Guerre", salle de la Mairie.

*Paulette Boukhalo - 4ème Adjointe au Maire*

# Le Conseil Municipal

**Séance du 29 Juillet 2014**

## **Les Principales Délibérations**

### **◆ ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DES 20 JUIN ET 2 JUILLET 2014**

Les procès-verbaux des séances des 20 Juin 2014 et 2 Juillet 2014 sont adoptés à l'unanimité.

### **◆ DÉCISION RELATIVE AU SOUS SEING AVEC LA SARL VETIMA**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de Monsieur LABROUSSE, Président de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord relatif à l'acquisition du bâtiment de la SARL Vétima.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord a délibéré pour acquiescer le bâtiment et reprendre le bail à construction de la SARL Vétima afin d'y installer l'office de tourisme et des activités liées à l'enfance.

Monsieur le président a signé un acte sous seing privé devant être réitéré sous la forme authentique avant le 30 juillet 2014.

Ce bâtiment est construit sur une parcelle appartenant à la Commune d'Excideuil qui a conclu un bail à construction d'une durée de 50 ans avec la SARL VETIMA à compter du 21 mai 1985. L'article 1 de l'exposé stipule que « le bailleur a proposé au preneur de lui concéder pour une période de longue durée la jouissance exclusive du dit terrain à charge d'y édifier ou faire édifier un immeuble à usage commercial ».

L'article « VIII-Locations » de ce bail stipule que « le preneur pourra librement louer les constructions édifiées par lui pour une durée ne pouvant excéder celle du présent bail, mais à la condition expresse et formelle de respecter et de faire respecter la destination commerciale de la construction à édifier, aucun changement ne devant être toléré par le bailleur ».

Madame LACOSTE pose des questions sur les activités prévues dans ce local et s'interroge sur le transfert de l'Office de Tourisme hors du centre-ville.

Monsieur MAGNOU souligne que la Communauté de Communes aurait pu s'interroger quant au changement d'affectation avant de signer un sous seing.

Monsieur BOSSAVY rappelle que des acheteurs privés étaient intéressés et que la société Vétima a donné la préférence à la communauté de communes. Pourquoi ne pas recontacter ces personnes ?

Monsieur BOSSAVY confirme, qu'en raison des clauses du bail initial entre l'hospice de Chalais et la commune, les terrains ne pouvaient être revendus, d'où le bail emphytéotique.

*Le Conseil Municipal, après avoir pris acte du courrier de la Communauté de Communes et conformément à l'acte notarié en date du 21 mai 1985 constate qu'il ne peut y apporter aucune modification.*

*En conséquence cela n'appelle aucune délibération de la part du Conseil Municipal.*

### **◆ QUESTIONS DIVERSES**

▪ Madame LACOSTE signale que le jeudi matin beaucoup de véhicules stationnent place des promenades et bloquent l'accès à la rampe de l'Hôpital.

Madame SEDAN a demandé à M. LAGUIONIE, chef du centre de secours, de répertorier les problèmes d'accessibilité dans la ville. Les employés de la voirie vont matérialiser une voie de circulation et poser des panneaux d'interdiction de stationner.

**Séance du 3 Septembre 2014**

## **Les Principales Délibérations**

### **◆ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 29 JUILLET 2014**

Le procès-verbal de la séance du 29 Juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

### **◆ PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

Madame le Maire informe, en continuité du dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt concernant la revitalisation des centres-bourgs et conformément à la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 et ses décrets d'application, de la nécessité d'élaborer un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. (PAVE)

En ce qui concerne la voirie et les espaces publics des communes, la loi prévoit qu'à compter du 1er juillet 2007 tout nouveau projet doit répondre aux normes d'accessibilité.

Elle prévoit également l'obligation de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant le 23 décembre 2009.

Ce plan dresse un diagnostic de l'état général de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des voiries et des espaces publics. Il propose des principes d'amélioration, qui sont chiffrés et programmés.

La démarche en vue de la réalisation repose sur le phasage suivant :

\* concertation : constitution d'un groupe de pilotage, sensibilisation, validation du secteur d'étude

\* diagnostic : diagnostic de fonctionnement, états des lieux des espaces publics

\* solutions techniques : proposition de mise en conformité

\* programmation annuelle : programme pluriannuel de réalisation.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Dordogne propose ses conseils pour mener le plan de mise en accessibilité sur la commune.

Madame le Maire propose donc :

> d'adopter le principe de la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sur le centre bourg de la commune;

> de solliciter l'assistance-conseil de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne.

# Le Conseil Municipal

*Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le principe de la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sur le centre bourg de la commune, de solliciter l'assistance-conseil de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne.*

## ◆ SDE - TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE JEAN MOULIN

La commune d'EXCIDEUIL est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

### \* Avenue Jean Moulin (2 lampadaires//extension communale)

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **7 094.32 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24 la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 75 % de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux d'extension. La commune d'EXCIDEUIL s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune d'EXCIDEUIL s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés, approuve le dossier qui lui est présenté, s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune d'Excideuil, accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.*

## ◆ SDE - REMPLACEMENT DES MATS PLACE JEAN CHAVOIX

La commune d'EXCIDEUIL est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

### \* Remplacement des mâts N° 0079, 0081 Place Jean Chavoix.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **3 917.23 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24 la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux de renouvellement d'équipements (date d'installation de plus de 20 ans). La commune d'EXCIDEUIL s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune d'EXCIDEUIL s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés, approuve le dossier qui lui est présenté, s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune d'Excideuil, accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.*

## ◆ SDE - AVENUE EUGENE LE ROY - EXTENSION

Madame le Maire expose à ses collègues qu'il conviendrait de réaliser la deuxième tranche d'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication (génie civil) de l'Avenue Eugène LE ROY.

Ces travaux pourraient être programmés pour 2015.

# Le Conseil Municipal

Elle rappelle qu'en vertu de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE24), ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette opération, décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.*

## ◆ CONTAINERS SEMI ENTERRES

Madame le maire informe l'assemblée qu'il est prévu d'aménager 6 sites de containers semi-enterrés :

\* 1 site de 5 containers à l'intersection chemin du Paradis/avenue du Général Clergerie

\* 1 site de 4 containers vers la Gare

\* 2 sites de 3 containers au lotissement HLM et à la caserne des pompiers

\* 2 sites de 2 containers place Camille Bedin et place des Promenades

Soit un total de 19 containers.

L'estimatif des travaux pour cet aménagement est de 57 000 € H.T La Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord peut intervenir par l'attribution d'un fonds de concours dans ce projet à hauteur de 1 500€ par site de 2 ou 3 containers et 2 000€ par site de 4 containers. Dans le cas de notre projet, le montant du fonds de concours pourrait être de 10 000 €

Le plan de financement sera le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Pose de 19 containers	57 000€	Commune	49 549.04€
		CCCRP	10 000€
TOTAL HT	57 000€	FC TVA	8 850.96€
TOTAL TTC	68 400€	TOTAL TTC	68 400.00€

Madame CHAUMONT s'interroge sur la difficulté pour les personnes âgées de transporter leurs ordures ménagères aux containers.

Elle s'interroge aussi sur le devenir du personnel de SMECTOM.

*Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de solliciter un fonds de concours d'un montant de 10 000 € pour l'aménagement des espaces destinés à accueillir les containers semi-enterrés à la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord, autorise et charge Madame le Maire de signer la convention d'attribution de ce fonds de concours.*

## ◆ SUBVENTION PEINTRE EN VILLE (AVCR)

Madame le Maire indique qu'elle a reçu une demande de subvention de l'Association Villages Causses et Rivières pour le 11<sup>ème</sup> concours « Peintres en Ville » qui a

eu lieu le 27 Juillet 2014.

Cette participation équivalente au prix de la ville d'Excideuil s'élèverait à 250 €.

Madame BOUKHALO, Présidente de l'association ne prend pas part au vote.

*Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer une subvention de 250 € à l'Association Villages Causses et Rivières.*

## ◆ ADMISSIONS EN NON VALEUR

Malgré les procédures engagées, il n'a pas été possible de recouvrer certains titres de recettes relatifs à la cantine scolaire pour un montant de 1 776.93 €.

Des jugements de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ont été prononcés en 2013 et 2014 pour les trois familles concernées.

En conséquence, le Maire propose d'admettre ces titres en non-valeur.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les admissions en non-valeur proposées pour un montant de 1 776.93 €.*

## ◆ SUBVENTION COMITE DES FÊTES

Madame le Maire rappelle que lors du vote des attributions des subventions aux associations, celle du comité des fêtes « Viv'Excideuil » n'a pas été votée, l'équipe en place à cette époque étant démissionnaire.

Une nouvelle équipe se met en place et va prendre en charge les animations à compter du mois de septembre.

Pour mener à bien les actions, entre autre, fête de septembre, embrasement de l'église en décembre, l'association demande qu'une subvention lui soit attribuée.

Madame le Maire propose qu'un acompte de subvention de 1 000 € soit versé et demande à Madame GONTHARET, Présidente nouvellement élue, présente dans la salle, de fournir un bilan prévisionnel des besoins jusqu'au 31 décembre 2014.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Viv'Excideuil, dit que cette subvention sera imputée à l'article 6574 du budget 2014.*

## ◆ AVENANT MAITRE D'ŒUVRE TRAVAUX ÉGLISE

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 juin 2013, a émis un avis favorable à la poursuite de la maîtrise d'œuvre passée en octobre 2003 avec le cabinet d'architectes SARL LA GARE ARCHITECTES – tranche conditionnelle à 12 % du montant des travaux

Cette première tranche de travaux comprend la réparation des couvertures et protections grillagées du bas-côté Nord, la restauration de l'escalier principal et le traitement des bétons armés dégradés du clocher.

Malheureusement l'orage de grêle du 2 août 2013 a fortement endommagé les vitraux de l'église.

Le montant estimé du marché de travaux de restauration des vitraux et protections de l'église s'établit à **117 322.00 € HT.**

# Le Conseil Municipal

Ces travaux feraient l'objet d'une tranche conditionnelle 2 à 12 % du montant des travaux.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la signature de cet avenant.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre.*

## ◆ CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Madame le Maire fait part à ses Collègues que par délibération du 24 juin 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, auquel la Commune d'Excideuil adhère, a approuvé l'adhésion de l'ensemble des 46 communes de de la Communauté de communes du pays Ribéracois avec comme date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle indique qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales il appartient à chaque Collectivité adhérente de soumettre cette adhésion à son assemblée délibérante.

En conséquence, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette adhésion.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de l'ensemble des 46 communes de de la Communauté de communes du pays Ribéracois avec comme date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au Syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne dont le siège est situé au 2, rue Paul Louis Courier à PÉRIGUEUX.*

## ◆ SUBVENTION A UNADIF (ANCIENS COMBATTANTS)

Madame le Maire indique qu'une subvention de 31 € a été attribuée à l'association des déportés d'Excideuil lors de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2014.

Or cette association n'existe plus.

Madame le Maire propose que cette subvention soit versée à l'Union Nationale d'Aide aux Déportés Infirmes et leur Famille (UNADIF) section Dordogne.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 31 € à l'Union Nationale d'Aide aux Déportés Infirmes et leur Famille (UNADIF) section Dordogne.*

## ◆ REMBOURSEMENT FRAIS PEINTURE TOMBE DES SOLDATS DE LA GUERRE 14-18

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur PICAUD Jean Paul a proposé spontanément ses services pour remettre en état les tombes des soldats de la guerre 14-18 au cimetière d'Excideuil. Pour ce faire, il a acheté les matériaux nécessaires. Par conséquent, il y a lieu de lui rembourser les frais engagés. Le montant de la facture acquittée s'élève à 41.40 €.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du remboursement de la somme de 41.40€ à Monsieur PICAUD Jean Paul domicilié à Saint Médard d'Excideuil, dit que cette somme sera imputée sur l'article 60632 du budget 2014.*

## ◆ LIMITATION DE VITESSE SARCONNAT ET SAINT MARTIN

Madame le Maire soumet à l'assemblée des propositions d'arrêtés de limitations de vitesse à Saint Martin (50 Kms/h) et Sarconnat. (30 kms/h).

Madame COURNU n'approuve pas la limitation à 50 de la Route de Saint Martin à Bellevue, sur une longueur de 2 000 mètres. Elle déplore le nombre de panneaux de signalisation qui serait nécessaire et doute de l'efficacité.

## ◆ QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

▪ La Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord a fait parvenir des conventions de mise à disposition de personnel et de locaux communaux hébergeant le centre de Loisirs. Madame MAVIEL est mise à disposition pour une durée hebdomadaire de 3 heures pour assurer des animations dans le cadre du temps d'activités périscolaires.

▪ Madame SEDAN informe qu'elle a adressé des lettres de remerciements à Monsieur WOUTERS qui a réparé les marches du castelet et à Monsieur PICAUD qui a nettoyé les tombes des soldats de guerre 14-18 au cimetière.

▪ Madame POTTEVIN, gestionnaire du camping municipal, souhaite qu'une plaque émaillée « Recommandée par le Petit Futé » soit apposée sur le local d'accueil. Le coût de cette plaque est de 99 € TTC. Accord est donné.

▪ Madame le Maire donne lecture d'une lettre anonyme déplorant le mauvais état du cimetière, en fait à réception de ce courrier le cimetière avait été nettoyé par des élus et des bénévoles, que Madame le Maire remercie pour leur efficacité.

▪ Monsieur LE GOANVIC s'est rendu fin juin au restaurant scolaire pendant le service. Le but était de constater les dysfonctionnements éventuels et d'y apporter des solutions. Il a relevé un certain nombre de points qui pourraient être améliorés :

\* Revoir la composition des menus tout en respectant le plan de nutrition.

\* Possibilité de proposer des fruits frais en libre-service.

\* Le travail des produits frais est à améliorer.

\* Trop de bruits et différence de traitement entre les enfants durant le service ( la pause déjeuner devant être un moment de convivialité).

\* Pas de tenue vestimentaire pour les cuisinières.

\* Horaires de repas à modifier selon les âges.

Madame LACOSTE fait remarquer que tous ces problèmes sont récurrents

▪ Une réunion de présentation à la population du gaz à Excideuil est prévue le 11 septembre à 20h30.

▪ Maison de santé : Document de synthèse distribué aux conseillers municipaux.

## Séance du 1er Octobre 2014

### Les Principales Délibérations

## ◆ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2014

# Le Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 3 Septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

## ◆ PRÉSENTATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DANS LA PLAINE EN LIAISON AVEC LA SECTION PÊCHE DE LA CITE SCOLAIRE

M BEDRINE responsable de l'AAPPMA est venu présenter le projet de mise en place et le fonctionnement d'un atelier découverte du milieu aquatique et pêche, dans le cadre de l'accompagnement éducatif au collège Giraut de Borneil à Excideuil.

## ◆ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE ET LE FONCTIONNEMENT D'UN ATELIER DÉCOUVERTE EN MILIEU AQUATIQUE ET PÊCHE AU COLLÈGE

Madame le Maire indique qu'elle a reçu de Madame la Proviseure de la Cité Scolaire un projet de convention de partenariat pour la mise en place et le fonctionnement d'un atelier découverte du milieu aquatique et pêche, dans le cadre de l'accompagnement éducatif au collège Giraut de Borneil à Excideuil.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat.*

## ◆ DEMANDE BDP POUR PRÊT DE DVD A L'ANNÉE

Le Maire soumet à ses collègues une demande de la bibliothécaire souhaitant emprunter à la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Dordogne un fonds de documents vidéo.

La BDP propose une sélection de DVD vidéo dans son magasin d'accueil et le vidéothécaire peut aider à constituer un fonds. Les DVD devront être stockés dans un meuble sécurisé.

Le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur cette demande

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander à la BDP le prêt d'un fonds de documents vidéo.*

## ◆ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Dans le cadre de sa mission d'aide au développement économique local, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne a souhaité créer une place de l'immobilier et du foncier d'entreprise destinée à favoriser l'implantation et le développement des entreprises en Dordogne.

De leur côté, les collectivités cherchent à élargir et favoriser la diffusion de leurs offres en matière d'immobilier et de foncier d'entreprise auprès des porteurs de projets.

Compte tenu de leur conjonction d'intérêts, les deux parties décident de collaborer à l'animation d'une Place de l'Immobilier et du Foncier d'Entreprise (P.I.F.E).

Cet outil de recueil et de diffusion des offres disponibles dans le département, mis en œuvre par la CCI Dordogne, va permettre à celle-ci de jouer le rôle d'interface

entre les collectivités et les demandeurs et de faciliter leur mise en relation directe.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Madame le Maire pour signer la convention à intervenir à compter du 1er octobre 2014, entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne et la commune, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces comptables y afférentes.*

## ◆ INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux .

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- son accord pour demander le concours du receveur municipal et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté précité.

- d'accorder, une indemnité de conseil à taux plein et ceci pendant la durée d'exercice de ce conseil.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à monsieur BANCHEREAU Éric, Receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux demandes pré-citées.*

## ◆ SEMAINE DU CINÉMA 2014 - DEMANDE DE PARTICIPATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Ciné-Passion en Périgord souhaite reconduire la manifestation « semaine de cinéma pour tous » du Lundi 06 au Samedi 11 octobre 2014 avec la projection de films tous publics et des séances destinées aux écoles et aux personnes âgées ainsi que des soirées thématiques.

Le prix du billet pour les séances tous publics serait de 4,50€.

Pour les séances destinées aux écoles (écoles maternelle et primaire, collège, lycée) et aux personnes âgées, le prix serait le même que les années précédentes soit 2,50€.

Le Maire propose que la commune reconduise la prise en charge à hauteur de 50% du prix des billets pour les séances destinées aux écoles et aux personnes âgées soit 1,25€.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 50% du prix du billet pour les séances destinées aux écoles et aux personnes âgées.*

# Le Conseil Municipal

## ◆ AUGMENTATION PRIX TARIFS CANTINE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par décret en date du 29 juin 2006, les collectivités locales sont désormais libres de fixer les prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public à partir de l'année scolaire 2006/2007.

Les tarifs n'ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par conséquent le tarif pratiqué pourrait être augmenté de la façon suivante :

- \* Enfants d'EXCIDEUIL : de 2,15 € à 2,25 €
- \* Enfants HORS EXCIDEUIL : de 2,35 € à 2,45 €
- \* Adultes : de 4,15 € à 4,25 €

\* Repas pris occasionnellement par des enfants non-inscrits : de 3,30 € à 3,40 €.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la façon suivante exprimée ci-dessus, décide de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.*

## ◆ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Madame le Maire informe qu'elle a adressé un courrier au Président de la Communauté de Communes Causses et Rivières pour s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police vers le Président de la Communauté de Communes.

▪ Remerciements de la Ligue contre le Cancer et de l'Associations de Pêche d'Excideuil (AAPPMA) pour la subvention qui leur a été attribuée par la commune.

## Séance du 5 Novembre 2014

### Les Principales Délibérations

#### ◆ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

#### ◆ DEMANDE DE SUBVENTIONS VITRAUX ÉGLISE AU CONSEIL GENERAL

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation des vitraux de l'église Saint Thomas suite aux importants dégâts qu'ils ont subis lors de l'orage de grêle du 2 août 2013. (Délibération du 3/9/2014)

Elle rappelle que des protections provisoires ont été mise en place afin de prévenir l'occurrence de dégâts supplémentaires sous la forme de panneaux de polycarbonate. L'opération concerne donc l'ensemble des vitraux de l'église le remplacement de l'ensemble des protections grillagées.

Le coût HT de ce projet s'élève à 129 054.20 € honoraires d'architecte compris.

Madame le Maire précise que la Compagnie d'assurance a fixé le montant de l'indemnisation des vitraux à 16 824.80 € TTC. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des aides de l'État au titre des Monuments historiques, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Dordogne, de financer cette opération comme suit :

Subvention DRAC : 15 % sur 112 229.40 € soit **16 834.415 €**

Subvention Région : 30 % sur 112 229.40 € soit **33 668.82 €**

Subvention Conseil Général : 25 % sur 112 229.40 € soit **28 057.35 €**

Autofinancement Communal – TVA Comprise : **59 480.36 €**

Madame le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur ces demandes de subvention.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de demander au Conseil Général l'attribution d'une subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.*

#### ◆ DEMANDE DE SUBVENTIONS VITRAUX ÉGLISE AU CONSEIL RÉGIONAL

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation des vitraux de l'église Saint Thomas suite aux importants dégâts qu'ils ont subis lors de l'orage de grêle du 2 août 2013. (délibération du 3/9/2014)

Elle rappelle que des protections provisoires ont été mise en place afin de prévenir l'occurrence de dégâts supplémentaires sous la forme de panneaux de polycarbonate.

L'opération concerne donc l'ensemble des vitraux de l'église le remplacement de l'ensemble des protections grillagées.

Le coût HT de ce projet s'élève à 129 054.20 € honoraires d'architecte compris.

Madame le Maire précise que la Compagnie d'assurance a fixé le montant de l'indemnisation des vitraux à 16 824.80 € TTC.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter une aide de l'État au titre des Monuments historiques et, charge Madame le Maire de cette démarche auprès de la Direction de la Culture et du Patrimoine d'Aquitaine, de financer cette opération comme suit :

Subvention DRAC : 15 % sur 112 229.40 € soit **16 834.41€**

Subvention Conseil régional : 30 % sur 112 229.40 € soit **33 668.82 €**

Autofinancement Communal – TVA Comprise : **87 537.71€**

Le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur ces demandes de subvention.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge le Maire de demander au Conseil Régional l'attribution d'une subvention, d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.*

#### ◆ DEMANDE DE SUBVENTIONS VITRAUX ÉGLISE A LA DRAC

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation des vitraux de l'église Saint Thomas suite aux importants dégâts qu'ils ont subis lors de l'orage de grêle du 2 août 2013. (Délibération du 3/9/2014).

# Le Conseil Municipal

Elle rappelle que des protections provisoires ont été mise en place afin de prévenir l'occurrence de dégâts supplémentaires sous la forme de panneaux de polycarbonate.

L'opération concerne donc l'ensemble des vitraux de l'église le remplacement de l'ensemble des protections grillagées.

Le coût HT de ce projet s'élève à **129 054.20 €** honoraires d'architecte compris.

Madame le Maire précise que la Compagnie d'assurance a fixé le montant de l'indemnisation des vitraux à **16 824.80 € TTC**.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

\* de solliciter une aide de l'État au titre des Monuments historiques et, la charge de cette démarche auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles Aquitaine

\* de financer cette opération comme suit :

Subvention DRAC : 15% sur 112 229.40€ soit **16 834.415€**

Autofinancement Communal – TVA comprise : **121 205.83€**

Le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur ces demandes de subvention.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de demander auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine l'attribution d'une subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.*

## ◆ CONVENTION CONSEIL GENERAL INTERVENANT TRAVAUX ACTIVITÉS PERI SCOLAIRE

Le Maire soumet à ses collègues une convention entre le Département de la Dordogne représenté par le Président du Conseil Général et la Commune d'Excideuil relative à la mise à disposition à titre gracieux d'éducateurs sportifs départementaux durant de Temps d'Activités Périscolaires.

La présente convention est établie pour la période d'intervention du 15 mai au 12 juin 2015 tous les vendredis de 15h15 à 16h15.

Les animations sont adaptées dans leur contenu et leur pédagogie à l'âge des enfants. Elles varient en fonction de qualifications particulières des éducateurs et des installations nécessaires à leur pratique.

Le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur cette mise à disposition.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.*

## ◆ TRAVAUX PISCINE A RÉALISER

L'agence Régionale de la Santé a inspecté la piscine municipale le 20 août 2014.

Le rapport fait ressortir un certain nombre d'anomalies qui devront être corrigées avant la saison 2015.

## ◆ INTERCOMMUNALITÉ – POINT SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Monsieur BUFFAT propose, qu'à chaque séance du Conseil Municipal, un point soit fait sur les actions en

cours menées par la Communauté de Communes causses et rivières en Périgord.

Le conseil communautaire s'est réuni le 9 septembre 2014 et a traité les points suivants concernant Excideuil:

- La candidature d'Excideuil à l'appel à manifestation d'intérêt centre bourg (AMI) : 7 délégués se sont abstenus ; ils ne connaissent pas l'incidence financière sur la fiscalité de la CCCRP.

- La maison de santé : L'étude de faisabilité a été élaborée par l'Agence Technique Départementale à partir du projet de santé rédigé par les professionnels de santé et les conseillers (2 votes contre) ont autorisé le Président à solliciter toute subvention ou partenariat permettant la réalisation de ce projet.

- Bâtiment de la sarl VETIMA : LA CCCRP s'est rétractée concernant l'achat du bâtiment et le dédit est estimé à 9 000 €.

- Le principe du futur schéma d'orientation territorial (SCOT) a été présenté en conseil communautaire. Il permettra de définir les grands axes de développement à l'échelle territoriale, sur plusieurs communautés de communes. Causses et Rivières finissant son PLUi en mai 2016, pourra alors proposer une sérieuse base de travail.

- L'appel à projets PÉRIGORD SENSATIONS a été présenté lors d'une réunion à Thiviers le 30 octobre. Il s'agit de proposer une politique touristique cohérente à l'échelle des 4 communautés de communes : Pays Thibérien, Pays de Lanouaille, Jumilhac et Causses et Rivières. Cet appel à projets proposé par la région ouvre à des fonds européens. Les offices de tourisme correspondant travaillent déjà ensemble sur des projets de communication.

## ◆ SDE – REMPLACEMENT CANDÉLABRE ALLÉES ANDRÉ MAUROIS

La commune d'EXCIDEUIL est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- \* **Remplacement du candélabre double vétuste allée André Maurois n° 100/227**

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 1 602.08 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

# Le Conseil Municipal

La commune d'EXCIDEUIL s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24. La commune d'EXCIDEUIL s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés, approuve le dossier qui lui est présenté s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune d'Excideuil, accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.*

## ♦ SDE – POSE DE PRISES DE COURANT

La commune d'EXCIDEUIL est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

### \* Pose de prises de courant

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **4 336.02 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 75 % de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux d'extension.

La commune d'EXCIDEUIL s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune d'EXCIDEUIL s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés, approuve le dossier qui lui est présenté, s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune d'Excideuil, accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.*

## ♦ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ Bassin d'orage : les travaux ont débuté le 3 novembre 2014. Un périmètre de sécurité a été délimité sur la place des promenades. La canalisation se trouvant à l'endroit d'implantation du bassin d'orage a été déplacée et doit être raccordée le 6 novembre.

▪ Les travaux de l'école primaire se poursuivent avec la réhabilitation des anciens wc en 3 locaux de stockage. Deux lavabos ont été installés pour avoir un point d'eau potable sous l'avant toit des sanitaires jouxtant la chaufferie.

▪ Le château d'Excideuil, dans sa totalité, est classé « Monument historique »

▪ Des panneaux de signalisation vont être installés aux entrées de ville pour signaler les monuments inscrits et classés.

▪ Des peupliers situés sur un terrain à l'angle de la Rue Faurel et du Chemin du Roy menacent de tomber et risquent d'endommager les habitations voisines. Une réflexion est à mener pour chercher les héritiers et trouver une solution.

▪ D'ici 2021 ERDF nous impose d'installer des compteurs Linky ce qui impliquera le remplacement du système pulsadis commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage public par un système d'horloge astronomique à charge de la commune. Un courrier va être adressé à ERDF pour contester cette dépense à charge de la commune.

▪ Le défibrillateur situé sur la façade de l'office de Tourisme a été vandalisé et est hors service.

▪ Ciné passion informe que 374 personnes ont fréquenté la salle de cinéma durant la semaine du cinéma, soit une moyenne de 34 personnes par séance, ce qui fait d'Excideuil la 4<sup>ème</sup> salle du réseau ciné passion en Périgord ce mois ci.

▪ Un moteur de cloche est à changer d'où les dysfonctionnements actuels.

▪ Les croix des poilus 14/18 au cimetière ont été fleuries et un drapeau a été posé.

# Les Dates à Retenir

Liste non exhaustive veuillez nous excuser pour les éventuels oublis

## FÉVRIER

- ◆ **1er Février à Excideuil** : Repas de la Chandeleur organisé par Anim'Excideuil et l'AVCR à 12h au Pavillon d'Accueil au bénéfice des victimes oubliées de l'attentat contre Charlie Hebdo.
- ◆ **1er Février à Excideuil** : Match de l'Avenir Excideuil Rugby contre le COPO à 15h30.
- ◆ **1er Février à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Jumilhac US 2 à 13h15.
- ◆ **1er Février à Excideuil** : Match de l'équipe 1ère du FCESM contre Cubjac O à 15h.
- ◆ **1er Février à Excideuil** : Match de l'équipe féminine du FCESM contre Montpazier US à 15h.
- ◆ **1er Février à Excideuil** : Concert des « Amis de Guy » au profit des Restos du Cœur à 17h, salle de Spectacles du Château.
- ◆ **4 Février à Excideuil** : Cinéma « Harold Lloyd » Ciné Concert-Ciné mémoire à 20h30, salle de Spectacles du Château.
- ◆ **7 Février à Excideuil** : Cinéma « Timbuktu » à 20h30, salle de Spectacles du Château.
- ◆ **10 Février à Excideuil** : Cinéma « Un Prof pas comme les autres », en partenariat avec les internes de la Cité Scolaire à 20h30, salle de Spectacles du Château.
- ◆ **10 Février à Saint Germain des Prés** : Voix de l'Hiver « Les Hays Babies », Concert à 20h30, salle des fêtes.
- ◆ **11 Février à Excideuil** : Cinéma « Une Heure de Tranquillité » à 20h30, salle de Spectacles du Château.
- ◆ **12 Février à Excideuil** : Dernier Marché Primé sous la Halle Municipale dès 9h.
- ◆ **14 Février à Excideuil** : Cinéma « A Most Violent Year » en version originale à 20h30, salle de Spectacles du Château.
- ◆ **14 Février à Preyssac d'Excideuil** : Loto à 20h30, salle des fêtes.
- ◆ **15 Février à Excideuil** : Match de l'équipe féminine du FCESM contre COC Chamiers à 15h.
- ◆ **21 Février à Excideuil** : Journée de formation au secourisme au Centre de Secours organisé par le Protection Civile.
- ◆ **21 Février, Excideuil** : Conférence sur la Grande Guerre, André Mazin, « La Question des Insoumis » à 17h, salle de la Mairie.
- ◆ **21 Février à Excideuil** : Cinéma « Les Pingouins de Madagascar » à 20h30 salle de Spectacles du Château.
- ◆ **22 Février à Excideuil** : Match de l'Avenir Excideuil Rugby contre Pont du Casse à 15h30.
- ◆ **22 Février à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Hautefort US 2 à 13h15.
- ◆ **22 Février à Excideuil** : Match de l'équipe 1ère du FCESM contre Périgord Vert ES 2 à 15h30.
- ◆ **25 et 26 Février, Excideuil** : Opération « A nous les Vacances » destinées aux enfants et adolescents organisée par le Conseil Général en partenariat avec les associations locales; ateliers, spectacles et cinéma dans la salle de spectacles du château.
- ◆ **26 Février à Excideuil** : Cinéma « Discount » à 20h30 salle de Spectacles du Château.
- ◆ **26 Février à Excideuil** : Journée de la Châtaigne organisée par l'association du Marché au Gras et aux Truffes, concours de la meilleure recette à la châtaigne.
- ◆ **28 Février à Excideuil** : Cinéma « Le Chant de la Mer », Ciné Junior à 15h salle de Spectacles du Château.
- ◆ **28 Février à Excideuil** : Cinéma « Les Souvenirs » à 20h30 salle de Spectacles du Château.

## MARS

- ◆ **5 Mars à Payzac** : Voix de l'Hiver, « Parle-Moi », Théâtre à 20h30, salle des fêtes.
- ◆ **8 Mars à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Terrasson Portugais à 13h45.
- ◆ **8 Mars à Excideuil** : Match de l'équipe 1ère du FCESM contre Bassimilhacois FC 3 à 15h30.
- ◆ **13 Mars à Coulaures** : Voix de l'Hiver, « De l'eau jusqu'à la taille », Oratorio Rock à 20h30, salle des fêtes.
- ◆ **14 Mars à Excideuil** : Conférence sur la Grande Guerre, Michel Deléron, « Les Hôpitaux Militaires » à 17h, salle de la Mairie.
- ◆ **22 Mars à Excideuil** : Match de l'Avenir Excideuil Rugby contre Saint Aubin à 15h30.
- ◆ **22 Mars à Excideuil** : Match de l'équipe féminine du FCESM contre Sarlat Marcillac à 15h30.
- ◆ **20 Mars à Excideuil** : Atelier bébés lecteurs à partir de 10h à la Bibliothèque Municipale.
- ◆ **27 Mars à Excideuil** : Loto au Profit de la Coopérative Scolaire à 20h30, Salle de Spectacles du château.
- ◆ **28 et 29 Mars à Excideuil** : Fête de l'Agriculture paysanne, salle Spectacles du Château.
- ◆ **29 Mars à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Condat FC 3 à 13h45.
- ◆ **29 Mars à Excideuil** : Match de l'équipe 1ère du FCESM contre Corgnac JS 2 à 15h30

## AVRIL

- ◆ **2 Avril à Excideuil** : Voix de l'Hiver « Monde Imagination », danse à 20h30 salle de Spectacles du Château.
- ◆ **11 Avril à Excideuil** : Conférence sur la Grande Guerre, Alain Vaugrenard « Monuments aux Morts et morts pour la France du canton d'Excideuil », 17h salle de la Mairie.
- ◆ **12 Avril à Excideuil** : Match de l'équipe féminine du FCESM contre Villac à 15h30.
- ◆ **26 Avril à Excideuil** : Match de l'équipe 2 du FCESM contre Montignac ES 3 à 13h45.
- ◆ **26 Avril à Excideuil** : Match de l'équipe 1ère du FCESM contre E. Sarrazac St Paul à 15h30.

NOUVEAU A EXCIDEUIL : La **BOUTIQUE SOLIDAIRE** de l'association **PHOENIX**  
ouvrira ses portes le **jeudi 5 février 2015**

## EN BREF

### ➤ Horaires de la Mairie

*lundi, mercredi, jeudi :*

de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>30 et de 14<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup>

*Mardi, vendredi :* de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>30 et de 14<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup>

Tél : 05 53 55 31 05 / Courriel : [mairie@excideuil.fr](mailto:mairie@excideuil.fr)

Site Internet : <http://www.excideuil.fr>

### ➤ Horaires de la Bibliothèque

*Mercredi de* 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> et de 14<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup>

*Jeudi de* 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>

*Samedi de* 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>

Prêt 3 livres - 3 semaines

3 CD - 3 semaines

Tarif familial unique : 7€ par an - 05 53 62 15 42

### ➤ Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord

*Avenue André Audy*

Horaires d'ouvertures :

Lundi au vendredi 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>30 et 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>

Tél : 05 53 62 46 58

Courriel : [causses.rivieres-perigord@wanadoo.fr](mailto:causses.rivieres-perigord@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.cccrp.fr>

### ➤ Office de Tourisme

Place du Château

Téléphone : 05 53 52 29 79

Site Internet : <http://www.naturellementperigord.fr>

## LES PERMANENCES

### Mairie

Le Maire et les adjoints, tel 05 53 55 31 05

**Le Maire**, Annie SEDAN : Sur Rendez-Vous

**1<sup>er</sup> adjoint**, Marc BUFFAT : Lundi 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> sur RDV

**2<sup>ème</sup> adjoint**, Françoise COURNU :

Mardi 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> sur RDV

**3<sup>ème</sup> adjoint**, Alain VAUGRENARD :

Mercredi 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> sur RDV

**4<sup>ème</sup> Adjoint**, Paulette BOUKHALO :

Samedi 10<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> sur RDV

A.D.I.L (Informations sur le logement)

4<sup>ème</sup> Jeudi du mois de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>30 - 05 53 09 89 89

Conciliateur de Justice :

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> Jeudi du mois - 14<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup> - *Sur RDV*

Sécurité Sociale :

Tous les mardis après-midi - 14<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>

**Rue André Audy - Ancienne gendarmerie,**

**05 53 62 40 62 :**

Aide à domicile du Haut Périgord :

Tous les Jeudis après-midi

Assistante sociale : Lundi de 13<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>30

*sur RDV*

Consultation des Nourrissons :

Tous les 4<sup>ème</sup> Jeudis du mois *Sur RDV*

Mission Locale Haut Périgord :

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Jeudis de chaque mois 05 53 52 59 91

**8, avenue du Dr Tocheport**

MSA Retraite agricole :

Tous les Jeudis de 14<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>30

*Sur RDV au 0 811 65 65 66*

**10, avenue du Dr Tocheport**

Boutique Solidaire Association Phoenix :

Tous les 1<sup>er</sup> Jeudi du mois de 11<sup>h</sup> à 13<sup>h</sup> et de 13<sup>h</sup>30 à 15<sup>h</sup>

### Place Roger Célérier

FNACA : Tous les 1<sup>er</sup> jeudis de chaque mois

Services aux familles :

Cabinets d'Infirmières : 05 53 62 45 89 ou

05 53 62 43 82

Centre de Loisirs : Mercredi et vacances scolaires

Tel : 06 78 25 36 69 ou 05 53 52 21 60

Centre Médico Psychologique :

*Pour enfants et Adolescents :* 05 53 62 98 33

*Pour Adultes :* 05 53 62 98 36

Portage de repas : Tel: 05 53 62 25 01 ou 05 53 62 25 17

Relais Assistante Maternelle : 05 53 52 34 85 ou

06 27 52 05 54

### Pharmacies, médecins et ambulances

**Pour les médecins et les ambulances, faites le 15.**

**Pharmacies de garde pour les mois de**

**Février, Mars et Avril 2015 :**

LES TABLEAUX ONT ÉTÉ ARRÊTÉS AINSI SOUS  
RÉSERVES DES RÉQUISITIONS DE LA PRÉFECTURE

#### • Du 30 Janvier au 5 Février :

Dufraisse à Excideuil, tel 05 53 62 21 80

#### • Du 6 au 13 Février :

Vidal à Sorges, tel 05 53 05 02 16

#### • Du 13 au 20 Février :

Ré à Payzac, tel 05 53 52 63 22

#### • Du 20 au 27 Février :

Giraud à Savignac les Églises, tel 05 5305 03 69

#### • Du 27 Février au 6 Mars :

Chatenet à Lanouaille, tel 05 53 52 63 22

#### • Du 6 au 13 Mars :

Schmitter-Lasternas à Cubjac, tel 05 53 05 30 17

#### • Du 13 au 20 Mars :

Serena à Excideuil, tel 05 53 62 40 09

#### • Du 20 au 27 Mars :

Dufour à Hautefort, tel 05 53 50 40 23

#### • Du 27 Mars au 3 Avril :

Alessandri à Cognac sur l'Isle, tel 05 53 55 23 05

#### • Du 3 au 10 Avril :

Péré à Génis, tel 05 53 50 40 23

#### • Du 10 au 17 Avril :

Varachaud à Sarliac sur l'Isle, tel 05 53 07 81 25

#### • Du 17 au 24 Avril :

Poisson-Legrain à Cherveix-Cubas, tel 05 53 50 41 12

#### • Du 24 Avril au 1er Mai :

Dufraisse à Excideuil, tel 05 53 62 21 80

## CARNET

### Bienvenue à

Noémie CANTAREUIL

Lilou ROUBINET



### Nos Peines

Marie-Jeanne BLONDEL

Raoul GENET

Andréa MARTIN

Pierre PERTUIS

Elie POMPOGNAT

Paulette ROBERT

